

COMMUNE DE NOYELLETTE

Compte rendu de la séance du 27 avril 2021

La séance ouverte à 19h et close à 20h30.

Ordre du jour:

La préfecture autorise les réunions des organes délibérants, dans le respect des gestes barrières et à huis clos, afin de maintenir le bon fonctionnement des communes, notamment les prises de décisions économiques.

REUNION DE CONSEIL A HUIS CLOS en raison de la crise sanitaire. Merci de venir avec un masque de protection, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans la salle.

Merci de nous prévenir en cas d'absence, afin d'assurer le quorum (1/2 des membres). Les élus absents peuvent établir un pouvoir à remettre à un élu présent (1 pouvoir maximum par élu).

Pensez à vous munir de votre attestation de déplacement ainsi que de la présente convocation pour justifier votre déplacement en cas de contrôle.

- Poste de secrétaire de mairie
- Décision modificative

Présents : Nadine VENDEVILLE, Sylvain DEBERLES, Anne-Sophie LARIVIERE, Agnès PEZZA, Anne-Marie LEBRAN, Alice LEGRAND, Aurore COUPPE, Guillaume COLLIEZ, Vincent PUCHOIS, Maryline BOLIN, Antoine DOMANIECKI

Absents :

Représentés :

Délibérations du conseil:

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial (DE 2021 31)

La séance ouverte, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la demande de démission présentée par Mme CABOCHE le 20 avril 2021, elle a été informée de l'acceptation de sa démission et la radiation des effectifs à compter du 31 juillet 2021.

Elle propose de procéder à son remplacement et rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles les communes peuvent recruter des agents non titulaires ou des contractuels.

Elle propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'Adjoint Administratif Territorial non titulaire, à partir du 01 mai 2021, sur le fondement de l'article 3 (alinéa 4) de la loi du 26 janvier 1984. Dans le cas où un fonctionnaire titulaire candidate et serait retenu, son intégration sur la commune sera faite par voie de mutation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve cette proposition et décide:

- de créer l'emploi d'Adjoint Administratif Territorial non titulaire à dater du 01 mai 2021 par référence à l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 ou un emploi d'Adjoint

Administratif Territorial titulaire à dater du 01 mai 2021, en fonction de la candidature retenue.

- de fixer la durée hebdomadaire à 10 heures
- que la rémunération de l'intéressé sera basée sur l'indice majoré 325 brut 347 dans le cas d'un contractuel non titulaire.
- autorise Madame le Maire à recruter l'agent.

Vote de crédits supplémentaires - noyelle eau (DE 2021 32)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	-600.00	
615231	Entretien, réparations voiries	600.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Autres sujets ne nécessitant pas de délibérations :

Elections 2021 :

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal du mail reçu de la préfecture pour proposer aux membres des bureaux de vote de se faire vacciner avant les élections. Elle précise que les personnes non vaccinées devront présenter un test négatif de moins de 48H.

Pour inscrire les personnes volontaires à la vaccination, il convient d'établir le tableau de permanences aux élections du 20 et 27 juin 2021 comme suit :

	DEPARTEMENTALES	REGIONALES
8H à 12H	- Sylvain DEBERLES - Guillaume COLLIEZ	- Antoine DOMANIECKI - Nadine VENDEVILLE
12H à 16H	- Vincent PUCHOIS - Maryline BOLIN	- Agnès PEZZA - Anne-Sophie LARIVIERE
16H à 18H	- Aurore COUPPE - Alice LEGRAND	- Anne-Marie LEBRAN - Jean-Luc CLARISSE

Madame Pezza précise qu'elle sera absente pour le 27/06.

La secrétaire de mairie est chargée de transmettre la liste des volontaires pour la vaccination à la préfecture.

Les 2 bureaux de vote distincts seront exceptionnellement installés dans la salle des fêtes afin de permettre la distanciation physique entre les électeurs et le respect des gestes barrières.

Il est convenu que les conseillers installent les panneaux d'affichage des campagnes électorales le samedi 19/05.

Monsieur Colliez s'est proposé à télétransmettre les résultats des élections sur internet le soir des élections.

Participation citoyenne et voisins vigilants :

Madame le Maire laisse la parole à Antoine Domaniecki pour la présentation des 2 dispositifs. Les plaquettes de présentation sont diffusées aux conseillers pour réfléchir.

La participation citoyenne est un dispositif gratuit sous convention tripartite entre la commune, la gendarmerie et la préfecture. Une réunion publique est réalisée pour présenter le projet. Une seconde réunion est organisée pour les référents volontaires afin de leur expliquer le but précis et les bons réflexes à avoir. Une enquête de moralité est réalisée sur les personnes. En cas de problème, il faut contacter le référent ou les gendarmes et ne surtout pas intervenir soi-même.

Les voisins vigilants est un dispositif sous convention de partenariat avec un engagement de 5 ans au coût de 250€/an (gratuit pour les usagers). La signalétique est au prix unitaire de 102€. Une plateforme internet et une application sont mises à disposition de la commune. Une formation des élus et des référents est réalisée pour l'utilisation des outils mis à disposition. En plus du système d'alerte par sms en cas de comportements suspects, c'est également un réseau d'information et de communication pour la commune. Tous les messages transmis sont contrôlés sur la plateforme pour éviter des messages inappropriés (insultes, délation, ...)

Les 2 dispositifs peuvent être complémentaires ou indépendants.

Commission des chemins :

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que la commission des chemins se réunira le 30/04/2021 pour évaluer les réparations nécessaires au bon entretien de la voirie.

Eglise :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a constaté que des oiseaux étaient rentrés dans l'église. Elle a fait intervenir l'entreprise DHEDIN COUVERTURE.

Fleurissement village :

Madame le Maire propose au conseil municipal de poursuivre comme les années précédentes le fleurissement des rues. Le conseil se porte volontaire pour effectuer les plantations après le 15/05/2021.

Madame Vendeville, Madame Lebran et Madame Legrand iront faire la commande de fleurs et du matériel nécessaire à leur plantation. Monsieur Puchois se chargera d'aller retirer l'ensemble de la commande.

Rats :

Madame Bolin précise au conseil municipal qu'elle a énormément de rats qui viennent se nourrir chez elle et repartent. Elle souhaiterait trouver une solution pour remédier à ce problème.

Monsieur Puchois propose une dératisation, Madame le Maire précise qu'il y en a déjà eu il y a quelques années une distribution d'appâts raticides. Elle ajoute qu'elle va se renseigner et établir des devis pour cette intervention.

Entretien au gué :

Madame Larivière propose d'entretenir le pont et la table de pique nique qui se situe au gué pour les rénover.

Madame le Maire ajoute qu'un karcher est disponible pour les nettoyer et propose de faire également les autobloquants de la salle des fêtes.

Fait à Noyellette, le 27/04/2021

N. VENDEVILLE, Maire

Mr DEBERLES Sylvain Mme LARIVIERE Anne-Sophie Mme LEGRAND Alice

Mr COLLIEZ Guillaume Mme COUPPE Aurore Mme LEBRAN Anne-Marie

Mme PEZZA Agnès Mr PUCHOIS Vincent Mme BOLIN Maryline

Mr DOMANIECKI Antoine